



SMAEP du Pas des Bêtes
Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**

Séance du 19 décembre 2024

Date de Convocation
10.12.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du SMAEP à LAGARRIGUE sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage
19.12.2024

Présent(e)s : Mmes CABROL Jacqueline, MADAULE Christiane, MM. AZAM Bernard, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, CUCULLIÈRES David, GARRIGUES Jean-Pierre, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, MONTAGNÉ François, RAYSSÉGUIER Christian, VAUTE Alain.

Nbre Délégué(e)s : 16
En exercice : 15

Absent(e)s excusé(e)s :
MM. BATTUT Jean-Louis (procuration à M. LAVAGNE Jean-Paul), MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre), PHILIPPOU Didier (procuration à M. CUCULLIÈRES David).

Présent(e)s : 12
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

M. Alain VAUTE a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2024-033

Objet : Tarif de l'eau. Part fixe et part variable à compter du 01/01/2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-027 en date du 24 Novembre 2020 concernant le contrat de de délégation du service public de l'eau potable à partir du 01 Décembre 2021 pour une durée de 12 ans entre le SMAEP du PAS DES BÊTES et la société VEOLIA.

Par délibération N°2023-025 du 19 Décembre 2023, le Comité syndical avait décidé de fixer les tarifs du service pour l'année 2024 en votant le prix de l'abonnement (part syndicale) à 20,00 € HT et le prix du m3 (part syndicale) à 0,82 € HT.

Monsieur le Président propose de reconduire les tarifs 2024 pour 2025 et de ne pas les augmenter sur :

- La part de l'abonnement du Syndicat ;
- La part syndicale du prix du m3 consommé.

Soit les tarifs suivants

	Tarifs votés À partir du 01/01/2025
Abonnement compteur (part fixe)	20,00 €
Prix au m3 (part variable)	0,82 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, se prononce favorablement à l'unanimité :

- ▀ **Adopte** les nouveaux tarifs à partir du 1^{er} Janvier 2025 du Service Public de l'Eau Potable aux abonnés soit :
 - 20,00 € HT pour l'abonnement annuel ;
 - 0,82 € HT le m3 d'eau consommé.
- ▀ **Charge** le Concessionnaire d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2025.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, se prononce favorablement à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

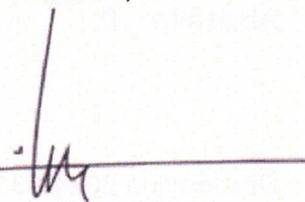
Le Secrétaire de séance,



Alain VAUTE



Le Président,



Vincent COLOM